

Image not found or type unknown



Une entreprise peut-elle embaucher une association via ses adhére

Par **kpoutchino**, le **13/09/2010** à **12:06**

Bonjour, une entreprise peut-elle embaucher une association via ses adhérents ? : a savoir versements des salaires sur l'unique compte des associations, paiement des impôts générés par les activités salariés par l'association, envois des bulletins de paies à l'adresse de l'association et versement des assédics éventuels sur le compte de l'association etc..